



Commission de l'immigration et du statut
de réfugié du Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024

Also available in English under the title: *Immigration and Refugee Board of Canada, Quarterly Financial Report for the quarter ended September 30, 2024*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter :

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12e étage
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0K1
cirs-irb.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2024.

Cette publication est également disponible en format HTML sur le site Web de la CISR :
[Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024](#)

No de cat. : MQ2-5F-PDF (PDF électronique, français)
ISSN : ISSN 2564-3568

Table des matières

Introduction	4
Méthode de présentation	4
Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
Risques et incertitudes	6
Changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes	7
Attestation	7
État des autorisations (non vérifié)	8
Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	9

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Le présent rapport est conforme au Budget principal des dépenses 2024-2025, au rapport financier trimestriel 2023-2024 et au Plan ministériel 2024-2025. Le rapport n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est un tribunal administratif responsable et indépendant établi par le Parlement le 1er janvier 1989 dans le but de régler, de manière équitable, efficace et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié. En rendant des décisions administratives rapides et équitables, la CISR contribue à la confiance des Canadiens dans leurs institutions démocratiques et, par conséquent, à la qualité de vie au Canada.

Une description sommaire des programmes de la CISR se trouve dans le [Plan ministériel 2024-2025](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations s'y rattachant présente les pouvoirs de dépenser de la CISR accordés par le Parlement et utilisés par la CISR, conformément au Budget principal des dépenses pour l'exercice 2024-2025. Le présent rapport financier trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut faire de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

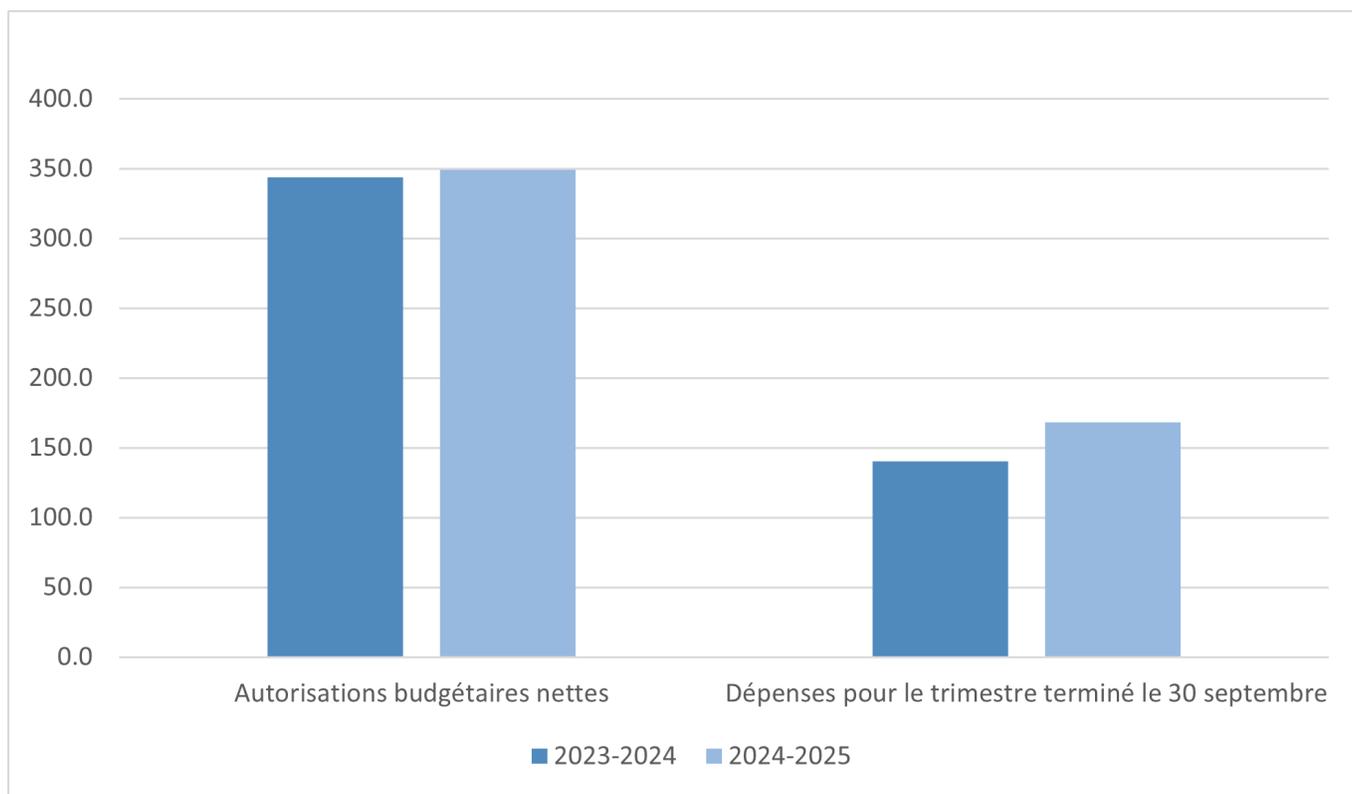
Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il est établi.

La CISR applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore attribués en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section met en relief les éléments importants qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette de l'utilisation des ressources financières disponibles et des dépenses réelles pour l'exercice et pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2024 par rapport à l'exercice précédent.

Figure 1. Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 septembre des exercices 2023 à 2024 et 2024 à 2025 (en millions de dollars)



Depuis le début de l'exercice, les autorisations budgétaires totales disponibles de 349 millions de dollars représentent une légère augmentation de 1,5 % ou 5,1 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'augmentation au Budget principal des dépenses de 334,5 millions de dollars comprend une portion temporaire principalement liée à la dernière année de financement prévu dans le Budget de 2022 à titre d'investissements complémentaires visant à accroître le nombre de demandes d'asile en cours de règlement ainsi que le financement des modalités d'accueil pour les Ukrainiens. Ces augmentations sont partiellement compensées par des diminutions du financement lié à la contribution de la CISR à l'initiative Recentrer les dépenses gouvernementales pour l'exercice 2024-2025.

Outre le Budget principal des dépenses, la CISR a obtenu un report du budget de fonctionnement de 14,5 millions de dollars.

Au cours du trimestre qui a pris fin le 30 septembre 2024, la CISR a dépensé 87,3 millions de dollars, soit 14,6 millions de dollars ou 20,1 % de plus que les 72,6 millions de dollars dépensés au cours du même trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux dépenses supplémentaires en personnel visant à accroître la capacité de traitement des demandes d'asile, à la négociation collective et à la nouvelle augmentation du taux de rémunération.

Le tableau suivant fournit des explications sur les changements importants survenus dans les dépenses par rapport à l'exercice précédent, par article courant :

Article courant	Faits saillants des dépenses de programmes	Écart entre les dépenses cumulées du 2e trimestre de 2024-2025 et celles du 2e trimestre de 2023-2024 (en milliers de dollars)
Personnel	L'augmentation est principalement attribuable à l'embauche de personnel supplémentaire pour accroître la capacité de traitement des demandes d'asile. De plus, par rapport au T2 2023-2024, l'augmentation est attribuable en partie à la hausse des coûts salariaux découlant de la mise à jour des conventions collectives signées à la fin de l'année dernière.	23 550
Locations	La hausse est attribuable aux exigences supplémentaires en matière de licences et de maintenance des logiciels afin d'appuyer la croissance du nombre d'équivalents temps plein (ETP), qui est liée à la capacité accrue de traitement d'un plus grand nombre de demandes d'asile. Cette croissance, ainsi que les ajustements inflationnistes, ont contribué à l'augmentation générale des coûts.	2 319
Acquisition de matériel	Augmentation de l'acquisition de matériel pour les nouveaux employés qui est liée au financement supplémentaire dans le cadre du Budget 2022 et aux nouvelles exigences de présence sur le lieu de travail prévues dans les lignes directrices sur le retour au bureau.	1 648

Risques et incertitudes

La CISR mène ses activités dans un contexte où les migrations sont en constante évolution. Le nombre de demandes d'asile reçues a augmenté d'une année à l'autre, alors que la capacité financée est demeurée constante. Le financement temporaire prévu dans le Budget de 2022 afin de régler 10 000 cas supplémentaires sur une période de deux ans (2023-2024 et 2024-2025) aidera à faire augmenter le nombre de demandes d'asile réglées, mais il est tout de même insuffisant compte tenu de la hausse du nombre de cas reçus. En conséquence, la CISR sera toujours aux prises avec des contraintes financières significatives.

La CISR fait partie du système d'immigration et d'octroi de l'asile, système qui comprend ses partenaires de portefeuille, ses principaux fournisseurs de services et des intervenants externes. La hausse du nombre de cas reçus continue d'exercer des pressions sur l'ensemble du système d'immigration et d'octroi de l'asile, ce qui donne lieu à une augmentation de l'arriéré.

Pour atténuer les risques, la CISR continuera de travailler de concert avec ses partenaires pour maintenir l'efficacité du système d'octroi de l'asile. Cet engagement nécessite une surveillance de la capacité et une harmonisation des priorités de sorte que la Commission et ses partenaires soient en mesure de réagir aux défis qui touchent son environnement opérationnel.

Dans le Budget de 2024, le gouvernement a annoncé un financement total de 743,5 millions de dollars sur cinq ans et un financement permanent de 159,5 millions de dollars à la CISR, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada pour favoriser la stabilité et l'intégrité du système d'octroi de l'asile du Canada. La CISR prépare ce plan qui contribuera à garantir l'intégrité et l'efficacité de ses processus, à l'appui de son mandat, ainsi que l'intégrité et l'efficacité du système d'immigration et d'octroi de l'asile.

En outre, la Commission tirera parti de son nouveau plan stratégique Horizon 2026-2027, qui vise à optimiser la capacité opérationnelle des quatre sections grâce à la technologie pour réaliser des gains d'efficacité tout en maintenant la qualité des décisions.

Changements importants en ce qui concerne les opérations, le personnel et les programmes

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines ont annoncé le 1er mai 2024 des changements à l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail qui remplace l'Orientation de décembre 2022. Le 9 septembre 2024, la CISR, de même que l'ensemble de la fonction publique fédérale, a mis en œuvre un modèle de travail hybride élargi. Ce nouveau modèle de travail a nécessité beaucoup de préparation, ainsi que des dépenses, afin de respecter les lignes directrices établies.

Les changements suivants ont été apportés au personnel principal depuis le dernier rapport :

- Le 20 septembre 2024, Suzanne Gilbert a été nommée par décret vice-présidente de la Section d'appel des réfugiés.

Attestation

La version originale a été signée par :

Manon Brassard
Présidente

Hongchao Wang
Chef des Services intégrés et dirigeante principale des Finances

Ottawa, Canada

29 novembre 2024

État des autorisations (non vérifié)

Autorisations et pouvoirs (en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement nettes	317 566	79 396	152 572	312 304	64 742	124 557
Autorisations législatives budgétaires	31 421	7 856	15 712	31 617	7 905	15 809
Autorisations budgétaires totales	348 987	87 252	168 284	343 921	72 647	140 366
Autorisations totales	348 987	87 252	168 284	343 921	72 647	140 366

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

Dépenses (en milliers de dollars)	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses effectuées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses effectuées au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Personnel	259 106	73 790	143 310	239 626	63 742	119 760
Transport et communications	4 298	305	693	7 337	529	778
Renseignements	765	150	331	950	180	350
Services professionnels et spéciaux	42 265	10 346	16 754	58 179	9 317	16 418
Locations	10 039	1 260	4 074	9 515	(728)	1 755
Réparation et entretien	14 309	(22)	129	16 523	(250)	415
Services publics, fournitures et approvisionnement	908	110	177	1 012	73	183
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	415	-	-	2 219	-	-
Acquisition de machinerie et d'équipement	16 642	1 033	2 109	8 534	(341)	461
Autres subventions et paiements	240	280	707	26	125	246
Dépenses budgétaires brutes totales	348 987	87 252	168 284	343 921	72 647	140 366
Dépenses budgétaires nettes totales	348 987	87 252	168 284	343 921	72 647	140 366

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.